



Barèmes d'honoraires en vigueur

Mise à jour au 01/07/2024

Honoraires Forfaictaires Minimum = 7000€ (Pour les biens de moins de 100 000Euros)

A partir de 100 000 Euros = 7% TTC (Du montant net vendeur)

**Honoraires maximums à la charge de ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur.*

Estimations : Gratuite

Service de Chasse Immobilière : 7000€ TTC (montant forfaitaire, dans le cas où le bien

Immobilier Tertiaire : 7% TTC (du montant net vendeur)

** Honoraires maximums à la charge du preneur*